

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Pierre CREPIN, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absent excusé : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20251209-D202565B-DE

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Accusé certifié exécutoire

Date de la convocation : mercredi 3 décembre 2025

Réception par le préfet : 15/12/2025

Secrétaire de séance : Catherine MOUILLER

N°2025-65 OBJET : DEMANDE SUBVENTION n°2 – ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2026

M. MARTIN Eric, Maire, présente le projet qui fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe TERRITORIALISEE du Département pour l'année 2026.

Cette subvention n'est éligible que pour des gros projets des collectivités. Il propose au Conseil municipal de solliciter cette subvention pour l'opération suivante qui constitue une première phase du lancement du projet de création d'un centre bourg :

- Etudes faisabilité et démolitions de bâtiments

Les devis transmis pour ce projet sont :

- 1- Mission de diagnostic, faisabilité, phasage concernant le bâtiment de la Poste, la bibliothèque et les annexes : 6 850 € HT (8 220 € TTC) ;
 - 2- Mission de diagnostic, faisabilité, phasage pour les démolitions des maisons acquises par la commune : 2 250 € HT (2 700 € TTC)
 - 3- Réalisation d'une étude de faisabilité pour la requalification des espaces publics et du centre bourg : 7 730 € HT (9 276 € TTC)
- Soit un total HT de 16 830 € HT (20 196 € TTC).

Le plan de financement sera le suivant :

- Subvention Département / Enveloppe territorialisée : 8 415 € soit 50%
 - Part communale : 8 415 € soit 50%
- Total dépenses HT : 16 830 € soit 100%

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté et dit que les crédits seront inscrits en section investissement au budget primitif de l'année 2026,
- demande à M. le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe TERRITORIALISEE 2026 pour l'aider à financer ces travaux d'un total HT de 16 830 € HT (20 196 € TTC).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Affiché et publié le lendemain.
Pour copie conforme : en Mairie le 10 décembre 2025

Eric MARTIN, Maire



Catherine MOUILLER, secrétaire de séance